

Sarmat' Brève n°16

27 Juin 2015

14 JUILLET : SOIREE GRILLADES, FEU D'ARTIFICE ET DEFILE

Comme l'an dernier, le 13 juillet au soir, les barbecues seront à votre disposition sur le parking arrière du Foyer Rural et vous pourrez à partir de 20 heures y faire cuire brochettes, saucisses et autres mets.

Le feu d'artifice est prévu le 13 juillet à 23 heures. Le 14 juillet, à 11h, le défilé partira de la mairie, tout le monde est invité à y participer et le verre de l'amitié sera ensuite servi au Foyer Rural. Le traditionnel concours de pétanque débutera, toujours à l'arrière du Foyer Rural, à 14 heures. Là encore, amateurs, débutants ou expérimentés, vous êtes invités.

... et le prochain rendez-vous « festif » aura lieu début septembre, pour la fête du village, avec comme l'an dernier un repas gaulois le samedi soir et un vide-greniers le dimanche. A suivre...



LE TRATT ET LES FINS ESPRITS

Le lundi 8 juin, l'entreprise GOREZ a débuté les travaux de voirie dans ces deux rues, ensuite l'entreprise FME procédera à la mise en place de l'éclairage... et tout ça devrait durer quelques longues semaines. « On » nous a rassurés et assurés que tout serait terminé pour les vendanges ! « On » y croit fermement.

Pour ce qui est du financement, un marché public a été lancé pour la réalisation de ces travaux et la commission d'Appel d'Offres a retenu les entreprises suivantes :

- Pour le LOT 1 **VRD** : l'entreprise **GOREZ** avec un montant de **168 919,50 €TTC**
- Pour le Lot 2 **Eclairage** : l'entreprise **FME** avec un montant de **22 117,80 € TTC**

DEBLAIS, DECOMBRES, TAS DE TERRE... ET ESCALIER !

Les déblais, décombres et autres tas de terre n'ont pas à stationner n'importe où dans la commune, que ce soit dans les chemins ou le long des bois. Et pourtant on a même trouvé un escalier en béton dans un chemin de terre... arrivé là on ne sait comment, mais certainement pas tout seul !

Si vous avez des soucis pour évacuer des matériaux, sachez que ça fait partie des missions des entreprises que vous faites travailler. Malgré tout, vous pouvez contacter la mairie, on pourra alors étudier des solutions, en trouver ou pas... mais c'est manquer de respect aux autres que de déposer en cachette des objets encombrants à des endroits non appropriés : ce n'est pas une administration anonyme qu'on roule dans la farine, c'est les voisins qu'on fait payer à sa place !

DES NOUVEAUX DANS L'EQUIPE MUNICIPALE :

Du nouveau également au sein du personnel communal et donc des nouveaux !

Vous l'avez peut-être déjà vu passer au volant de son mini-tracteur : **M. Jany Grelle** est venu renforcer l'équipe technique, monolithique depuis des années. Il a en effet été embauché à mi-temps sur un poste d'agent communal plus particulièrement affecté à l'entretien des espaces verts. Il intervient également sur la commune de Chamery, ce qui pourrait permettre aux deux communes de partager certaines expériences, certains outillages et même d'échanger des services...

Au secrétariat de mairie, ça bouge également, encore et toujours et beaucoup depuis un an ! **Mme Rachel Sanchez** assure pour quelques mois le remplacement de Mme Cindy Gérard, en congé de maternité.

Nous leur souhaitons à tous deux la bienvenue dans notre commune et espérons qu'ils trouveront chez nous un climat leur permettant de s'épanouir professionnellement pour le grand bien de tous.

LES MAISONS FLEURIES

Pour cette saison 2015, il a été décidé de présenter au jury cantonal les maisons fleuries suivantes :

- 1ère catégorie (Maison avec grand jardin) : **M. et Mme BERNARDON Patrick** – 19, rue de Courtaumont
- 2ème catégorie (Maison avec petit jardin) : **Mme COLIN Marianne** – 5, rue des Clos
- 3ème catégorie (Maison avec décor sur la voie publique) : **Mme VARY Yvonne** – 34, rue du Franc Mousset
- 4ème catégorie (Exploitation viticole) : **M. et Mme PATIS Christian** - 19 rue du Pré des Bourgs
- 5ème catégorie (Ferme traditionnelle) : **M. et Mme FROMENT Mathias** - 2 rue du Clos des Moines
- 6ème catégorie (Maison avec potager fleuri) : **M. et Mme DHUY Michel** – 4 rue Saint-Martin
- 7ème catégorie (Etablissement privé accueillant du public) : **Champagne René FRESNE** – 10 rue du Clos des Moines
- 8ème catégorie (Restaurant ou Café) : **Café Le Sarmate** – **Restaurant Le Lys du Roy**



Encore une fois, il ne s'agit pas ici de compétition, mais avant tout de plaisir, plaisir d'embellir, plaisir de fleurir, plaisir de partager. Les maisons sélectionnées cette année seront « hors concours » l'an prochain, ce qui ne doit pas empêcher les lauréats 2015 de continuer à fleurir et doit encourager les non-lauréats à embellir et à fleurir leurs maisons.

Le jury cantonal passera dans la commune début juillet pour procéder à un classement cantonal : il est à noter que « **toutes les réalisations fleuries doivent être visibles de la rue** ».

En attendant, lauréats ou pas, à vos binettes et arrosoirs !

LA QUESTION DU PERE SARMATE :

Un jour de mai des années 1900, en l'église de Sermiers, le curé a eu la joie de célébrer le mariage simultané de trois frères et sœurs.

La question du Père Sarmate est donc :

« **Qui étaient ces trois frères et sœurs et quel jour fut célébré ce triple mariage ?** »

Pour vous aider, la photo du mariage :

